



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 Novembre 2018
CO 158 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Serge CLEMENT, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Alain LABBEZ, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 75
Votants : 78

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, soit 3 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Thierry GUINCHARD à Serge CLEMENT, Pascal DROGREY à Alain LABBEZ, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Jean-Paul BUCHET, Antoine MARCELIN, Daniel DURET, Frédéric LAMBERT, Jean-Baptiste MERILLOT, Anne CHARLET, Bernard LAUBIER, Yann PINGUAND.

Etaient absents : Rémy VIENNET, André PROST, Denis BRENIAUX, Robert MOUGET, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Gérard MATHIEU, Henri DORBON, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie BAILLY.

Convocation faite le : 7 novembre 2018

Objet : Convention avec le Conseil Départemental pour les repas des collégiens d'Arbois.

Le collège Pasteur d'Arbois ne disposant pas de cantine, les collégiens demi-pensionnaires prennent leur repas au restaurant communautaire d'Arbois.

Le recouvrement des prix de repas appliqués aux familles incombe à la Communauté de Communes, selon les modalités qui lui sont propres y compris pour les élèves occasionnels. La différence entre le tarif appliqué aux familles, validé par le Conseil départemental, et le coût de revient du repas est à la charge du Département.

Une convention tripartite collège/département/communauté de communes régit les conditions d'accueil des collégiens au sein du restaurant communautaire. Elle est établie pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / VALIDE la convention pluriannuelle avec le conseil départemental et le collège Pasteur pour les repas des collégiens d'Arbois ;

Affiché le 22 novembre 2018

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 22 novembre 2018

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 Novembre 2018
CO 158 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Convention avec le Conseil Départemental pour les repas des collégiens d'Arbois.

2 / AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président

Michel FRANCONY

